

LA FAUNE

Mollusques et invertébrés	
Nom français	Nom latin
Anodonte (moule)	<i>Anodonta sp.</i>
Ecrevisse américaine	<i>Orcnectes limosus</i>

Avifaune	
Nom français	Nom latin
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>

Mammifères	
Nom français	Nom latin
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>

Le site héberge une grosse moule d'eau douce, l'anodonte. L'écrevisse américaine qui a colonisée de nombreux cours d'eau et étangs est moins exigeante sur la qualité de l'eau que ces congénères européennes qui sont en nette régression. L'avifaune est représentée par le héron cendré, espèce assez régulièrement rencontrée sur les étangs où il pêche, et par le troglodyte mignon, petit passereau plus discret mais et qui est commun. La présence du sanglier est favorisée par le massif forestier tout proche. Le ragondin, mammifère herbivore, apprécie les zones d'eau stagnante. Le poisson chat et le brochet ont spontanément colonisé le plan d'eau. Le premier est classé nuisible sur l'ensemble du territoire français. Le second est également classé nuisible mais uniquement dans les cours d'eau de première catégorie ainsi que les étangs alimentés par ces derniers.

LA FLORE

Des berges	
Nom français	Nom latin
Lycope d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>
Lysimaque commune	<i>Lysimachia vulgaris</i>
Jonc diffus	<i>Juncus effus</i>
Iris faux acore	<i>Iris pseudacorus</i>
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>
Une laïche	<i>Carex sp.</i>
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>

Terrestre	
Nom français	Nom latin
Aulne	<i>Alnus sp.</i>
Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>
Menthe des champs	<i>Mentha arvensis</i>
Angélique des bois	<i>Angelica silvestris</i>
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula verrucosa</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robura</i>

Les espèces herbacées observées forment une petite ceinture végétale de quelques décimètres de large tout autour de l'étang. Elles sont indicatrices d'un sol humide. L'iris faux acore se situe sur les berges mais dans les endroits les plus mouillés. La reine des prés et l'angélique apprécient les espaces détrempés.

L'implantation du chêne pédonculé sur le site est favorisée par la forêt proche où il est l'espèce dominante.

Le bouleau verruqueux, issu de semis spontanés, peu exigeant est une essence de lumière et demande cependant une certaine fraîcheur dans le sol.

LE STATUT DES ESPECES

Nom français	Nom latin	Protection nationale	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Washington	Convention de Bonn
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Art 1		Annexe 3		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art 1		Annexe 2		

- *Réglementation nationale française* : arrêté du 17/04/1981 Modifié, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (JORF du 19/05/1981), article 1 (JORF du 03/04/1984, 04/07/1991, 10/11/1992), article 2 (JORF du 10/11/92).
- *Directive « Oiseaux »* n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JORF du 25/04/1979, dernière modification JORF du 30/06/1996).
- *Convention de Berne* du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe (JORF 28/08/1990 et du 20/08/1996).
- *Convention de Bonn* du 23 juin 1979 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la vie sauvage (JORF du 30/10/1990).
- *Convention de Washington* du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de la faune et la flore sauvage menacées d'extinction (JORF du 17/09/1978, dernière modification JORF du 22/03/1996).